

# LA GAZETTE

Hebdomadaire économique et régional **Nord - Pas de Calais**

Officiellement désigné pour la publication des Annonces légales et judiciaires  
des départements du Nord et du Pas-de-Calais. CPPAP n° 0524 | 92530 ISSN 1165-0796

**APPEL D'OFFRES**  
INTERROGEZ-NOUS



**PILLIOT**  
ASSURANCES

50 ans d'expérience  
65 compagnies partenaires

devis@pilliot.fr  
03 21 98 97 00

**ENTRETIEN AVEC MAX HÉNAUX, PRÉSIDENT  
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOULOGNE**

## Conseiller et proposer des solutions aux entreprises



### ACTUALITÉ

Entretien avec Olivier Salleron,  
président de la Fédération  
française du Bâtiment

p. 5



06

## À LA UNE

03-04

### ENTRETIEN AVEC MAX HÉNAUX, PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOULOGNE

Le tribunal de commerce de Boulogne garde le cap malgré la crise

## ACTUALITÉ

05-07

### ENTRETIEN AVEC OLIVIER SALLERON, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT

«Les métiers du bâtiment vont forcément évoluer»

08



## ACTUALITÉ

08-09

### CRISE DU COVID-19

L'activité de l'artisanat du bâtiment lourdement impactée

## ECONOMIE

10

### EN BREF

De l'autre côté de la Manche

SARL au capital de 160000 euros

**Fondateur :** Jean DOURIEZ

**Directeur de Publication :** Xavier MEPLON

**Directrice Marketing :** Stéphanie MEPLON  
stephanie.meplon@gazettenpdc.fr

**Directrice Publicité commerciale, Partenariats & Relations**

**Extérieures :** Caroline DENGLOS  
caroline.denglos@gazettenpdc.fr - Tél : 06 17 87 32 19

**Directeur commercial Annonces légales :** Laurent MONTOIS  
l.montois@gazettesolutions.fr - Tél : 06 22 60 75 80

**LILLE** 7 rue Jacquemars Gielée - BP 80139 - 59017 LILLE CEDEX  
Standard : 03 28 38 45 45 - Fax : 03 28 38 45 40  
www.gazettenpdc.fr

**Rédaction:** [redaction@gazettenpdc.fr](mailto:redaction@gazettenpdc.fr)

Rédacteur en chef : Patrick BEAUMONT  
patrick.beaumont@gazettenpdc.fr

Chef d'édition : Amandine PINOT  
amandine.pinot@gazettenpdc.fr

Rédactrice : Camille MICHALSKI  
camille.michalski@gazettenpdc.fr

Community manager : Manon VANHUYSE  
manon.vanhuyse@gazettenpdc.fr

#### Abonnements :

[abonnement@gazettenpdc.fr](mailto:abonnement@gazettenpdc.fr)

Tél : 03 28 38 45 10 - Fax : 03 28 38 45 40

Annonces Légales : [al@gazettenpdc.fr](mailto:al@gazettenpdc.fr)

Annonces légales en ligne : [www.al.gazettenpdc.fr](http://www.al.gazettenpdc.fr)

Tél : 03 28 38 45 45 - Fax : 03 28 38 45 40

#### IMPRIMERIE : DB PRINT

53, rue de la Lys - BP 90068 - 59431 Halluin CEDEX (fr)

Chrzanowska 32, 05-825 Grodzisk Mazowiecki (pl)

Associé : SARL Financière Douriez-Bataille

Tirage moyen édition Pas de Calais : 6 200 exemplaires

Dépôt légal : à parution - CPPAP n° 0524 | 92530 ISSN 1165-0796

Abonnement d'un an : 45€ par édition

Cette édition de la Gazette Nord - Pas-de-Calais est composée d'un cahier Juridique et Economique. Ce numéro ne comporte aucun document en asile.

# LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOULOGNE GARDE LE CAP MALGRÉ LA CRISE

Malgré la crise et la période de confinement, le tribunal de commerce de Boulogne maintient ses missions dont la principale : accompagner et conseiller des chefs d'entreprise. Le *modus operandi* s'est adapté, avec l'usage quotidien des nouvelles technologies. Max Hénaux, le président, fait le point.

Virginie **KUBATKO**

**|| Durant cette période, il est important que les chefs d'entreprise anticipent. Il faut être réactif en ce moment ||**

L'activité économique tourne au ralenti, mais «le tribunal fonctionne» assure Max Hénaux, président du tribunal de commerce de Boulogne. Certes le personnel est en télétravail, mais il continue d'assurer les permanences téléphoniques et toutes les formalités via les plateformes numériques. «Le tribunal est digitalisé depuis le 9 avril», explique le président, notamment avec des audiences hebdomadaires digitalisées pour les audiences de cessation de paiement et même, dernièrement, «une vidéoconférence». Si les locaux sont vides, les missions du tribunal demeurent et les entreprises peuvent toujours se rapprocher du personnel judiciaire.

meurent et les entreprises peuvent toujours se rapprocher du personnel judiciaire.

## UNE ACTIVITÉ RÉDUITE

Malgré la digitalisation, l'activité est réduite : aux mois de mars et d'avril, le tribunal a enregistré 5 déclarations de cessation de paiement contre 20 à la même période en 2019. «Ce chiffre s'explique par le fait que

les mesures du Gouvernement, notamment le chômage partiel, les reports de charges et le PGE, maintiennent les entreprises, souligne Max Hénaux. Le problème est qu'elles les maintiennent sous perfusion pour le moment.» Du côté du Fonds de premiers secours – qui aide les entreprises confrontées à des difficultés économiques et concourt au redressement des entreprises en difficulté via un prêt remboursable sur une durée de 36 mois (dont 6 mois de différé de remboursement) d'un montant compris entre 5 000 et 50 000 euros –, le tribunal a reçu 21 demandes, dont 9 ont été acceptées. «Il faut que les dossiers soient complets, c'est souvent le problème», constate-t-il. Pour les contentieux, les audiences sont suspendues, mais le suivi est maintenu grâce, entre autres, à la digitalisation des procédures. L'activité est également en baisse. Le tribunal de commerce de Boulogne incite d'ailleurs les avocats à déposer leurs dossiers sur les plateformes digitalisées pour «qu'ils soient traités et non pas repoussés». Pour les entreprises en questionnement sur certains points, une assistance juridique gratuite (grâce à un réseau d'avocats) est mise en place jusqu'au 11 mai sur le site [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr).

## ANTICIPATION

Cette baisse d'activité n'est pas synonyme de bonnes nouvelles. Comme le souligne le



| Max Hénaux, président du tribunal de commerce de Boulogne.

président, «les entreprises qui étaient en difficulté avant la crise sanitaire et le confinement le seront encore, voire plus, après le déconfinement». Les mesures gouvernementales ne procurant qu'une oxygénation éphémère, les entreprises en difficulté peuvent se rapprocher des experts-comptables et «des urgentistes que sont les mandataires judiciaires» pour «négocier» et appréhender les problèmes, insiste Max Heneaux. «Des outils existent et le personnel judiciaire est là pour conseiller ainsi que pour proposer des solutions. Nous regrettons d'ailleurs de nous appeler 'tribunal', car cette dénomination fait peur aux chefs d'entreprise. Nous conseillons avant tout lorsque la situation est prise à temps, sinon nous ne pouvons plus rien faire.»

Pour éviter d'aggraver les problèmes, le maître mot est l'anticipation. Celle-ci fait souvent défaut aux chefs d'entreprise qui, déplore Max Henaux, ne s'adressent presque pas au tribunal pour demander de l'aide et se faire conseiller sur des solutions adaptées, se retrouvant ainsi dans des situations inextricables alors qu'elles pourraient agir avec le mandat *ad hoc*. Pourtant, durant la crise sanitaire, c'est bel et bien l'anticipation qui pourrait sauver les entreprises. «Durant cette période, il est important que les chefs d'entreprise anticipent, nous leur conseillons vivement, précise le président du tribunal. Il faut être réactif en ce moment et ne pas attendre, sinon la situation va s'aggraver.»

# «LES MÉTIERS DU BÂTIMENT VONT FORCÉMENT ÉVOLUER»

L'élection d'Olivier Salleron à la présidence nationale de la Fédération française du bâtiment (50 000 entreprises représentant plus d'un million de salariés) s'est déroulée le 20 mars dans un contexte inédit, confinement oblige, avec vote électronique. Son entrée en fonction, qui devait être progressive aux côtés de l'actuel président Jacques Chanut, se transforme en baptême du feu, avec des réunions de crise à répétition en visioconférence. Rencontre avec un président tiraillé entre l'urgence et des pistes de changements positifs.

Propos recueillis par Suzanne **BOIREAU-TARTARAT** (Echos Judiciaires Girondins)  
pour RésoHebdoEco/www.reso-hebdo-eco.com

## **La Gazette : Comment vivez-vous cette arrivée à la présidence nationale dans un tel contexte ?**

C'était inimaginable, en effet. C'est une arrivée très particulière, mais je préfère être dans



*Olivier Salleron, nouveau président de la Fédération française du bâtiment.*

l'opérationnel, une mission en duo assurée avec l'actuel président. Une heure après les félicitations par téléphone, j'étais dans la boucle de négociations et d'informations, avec les acteurs de la réalisation du guide (voir encadré) : je suis au cœur du réacteur tout en restant confiné en Dordogne, entre mon entreprise et mon domicile. Je passe 8 à 10 heures par jour en visio et audioconférence. C'est finalement un formidable accélérateur relationnel, cela crée aussitôt des liens très forts avec l'équipe de la Fédération. On se connaît mieux. En 15 jours, j'ai eu des contacts avec plus de décideurs que j'aurais pu avoir en deux ans dans le contexte habituel : des relations téléphoniques régulières avec cinq ministères, ça fait bizarre même si j'ai l'expérience des négociations... Ça servira pour la suite. J'essaie de voir ce côté positif.

## **Quelle était la situation, avant la crise, pour les métiers du bâtiment ?**

Le secteur connaissait une timide reprise depuis deux ans, avec des recrutements. Les carnets de commandes 2020 étaient bons pour les artisans, les PME et les grandes entreprises. Cette crise vient casser la progression dans une conjoncture favorable après une dizaine d'années difficiles. Les comptes se redressaient ; les trésoreries, pas encore. Ce coup d'arrêt brutal est un danger «extra or-



© romul014

dinaire» pour des entreprises qui n'avaient pas pu se rétablir totalement : si cela dure, s'il n'y a pas d'innovations en termes de marchés privés et publics et d'aides de l'État, nous pourrions voir 30 à 50% d'entre elles mettre un genou à terre. Les prix sont encore bas ; les entreprises, fragiles : on peut s'attendre à des fermetures dès le mois de juin. La marge moyenne en 2019 pour les professionnels du bâtiment était autour de 2% : on estime la perte de chiffre d'affaires à 20% en 2020 si la reprise des chantiers s'exécute aux tarifs donnés avant la crise, sans tenir compte des méthodologies que nous devons déployer dans le cadre d'une lente reprise du travail. On ne peut mathématiquement pas réussir à s'en sortir avec une rentabilité dégradée. Il faudrait augmenter les prix de 20% en moyenne dans le bâtiment du fait des précautions nécessaires pour la main-d'œuvre. On va forcément passer plus de temps sur des chantiers qui mettront des mois à redémarrer, ce qui va dégrader les relations entre les corps d'état, compliquer celles entre

les entreprises, les maîtrises d'œuvre et les maîtrises d'ouvrage.

### **Lorsque vous parlez de solutions innovantes à trouver, que pouvez-vous proposer aux pouvoirs publics ?**

Le plan de relance est valable pour un rebond immédiat : report des charges sociales et fiscales, congés payés lissés sur plusieurs mois, étalement des prêts bancaires pour les investissements, mais il faudra les payer un jour et une entreprise qui ne tourne pas garde ses charges fixes. Nous comptons sur le maintien des travaux d'été prévus dans les lycées, collèges et écoles, nous espérons que les conseils régionaux, départementaux et municipaux donnent le tempo pour que les autres maîtres d'ouvrage suivent. Pas question de créer d'autres marchés, qu'on ne pourrait pas assurer : il faut garantir ce qui était prévu dans de bonnes conditions. Pour que ce choc économique ne soit pas encaissé par les seules entreprises du bâtiment, il faudra trouver des méthodes de

maîtrise d'œuvre pour nous faciliter les choses, toujours en sécurité sanitaire. Nous devons revenir sur les chantiers avec des avenants pour tenir compte du nombre d'heures à passer, y compris sur les marchés du logement et marchés privés. Sans cela, les entreprises vont s'effondrer après avoir tiré sur la corde jusqu'au bout. Et les chantiers s'arrêteront, faute de combattants : nous devons tenir sur la durée.

#### Peut-on sortir plus forts de ce genre de situation ?

On a pris conscience que l'activité humaine peut s'arrêter du jour au lendemain. On n'était pas prêts à tout cela et on va observer des modifications de stratégie. Que ce soit pour faire tourner l'économie ou pour les échanges humains, on voit bien que les technologies de communication font gagner du temps et permettent d'aller droit au but. On devrait conserver les apports en concision, en facilité de travail : on passe 1 heure en visio là où on mettait 7 heures jusque-là ; la discipline est plus grande, avec des prises de parole constructives. Le gain de temps est primordial aussi dans les réunions et les visites de chantier. Je m'appuierai sur cette expérience dans la gouvernance de la FFB. Mon programme insistait déjà sur ce que j'avais développé en Nouvelle-Aquitaine, sur l'innovation dans le bâtiment et tout ce qui améliore les gestes quotidiens, le BIM, le lean, le télétravail... Les métiers du bâtiment vont

forcément évoluer, le secteur va réduire les déplacements, s'ouvrir davantage à l'environnement. Je souhaite aussi créer une direction de la communication transversale et en direction des jeunes : il va falloir les attirer, tout comme les personnes en réorientation, et démontrer que nos métiers sont technologiques et innovants. Je reste optimiste, c'est sûrement lié à ma trajectoire. J'ai dû reprendre rapidement la présidence périgourdine, il y a seulement sept ans, puis la présidence régionale en 2017. J'ai réalisé la fusion des trois anciennes régions, soit douze départements de Nouvelle-Aquitaine sur lesquels je veille encore, en lien avec les partenaires locaux. Tout est allé très vite, avec la vice-présidence nationale et la commission sociale. Je porte un certain renouveau malgré la crise que nous traversons.

**S'il n'y a pas d'innovations en termes de marchés privés et publics et d'aides de l'Etat, nous pourrions voir 30 à 50% d'entreprises mettre un genou à terre**

## UN GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Avec 70% des entreprises du bâtiment ayant procédé à du chômage partiel, la profession s'est battue, avec les Travaux publics, pour obtenir les autorisations dès la première semaine de confinement moyennant l'écriture d'un guide des bonnes pratiques, publié le 2 avril dernier. Afin que ceux qui ne peuvent pas poursuivre les chantiers, dans des conditions de sécurité décrites, accèdent au chômage partiel sans réserve.

Ce guide apporte des critères précis pour déterminer la possibilité d'accès au chantier et, si la sécurité n'est pas garantie, de chômage partiel. *«On a du travail, on veut honorer nos carnets de commandes, ça ne nous fait pas plaisir de rester chez nous et de quémander du chômage partiel, ce n'est pas dans nos habitudes. C'est la première fois en 47 ans d'histoire de l'entreprise familiale : mais on ne veut pas prendre de risque.»* Les prescriptions ont été fixées par l'OPPBTP, organisme paritaire qui régit la prévention dans le BTP depuis 70 ans, avec la Capeb, FFB, FNTP et Scop. Représentants des salariés et des dirigeants de tous les métiers concernés ont contribué à cette réalisation : la première édition, écartée par le Gouvernement, a été retravaillée en une semaine et a reçu l'accord des ministères de la Transition écologique et solidaire, de la Ville et du Logement, des Solidarités et de la Santé, et du Travail. Mais les organisations salariales ne l'ont pas encore paraphé.

# L'ACTIVITÉ DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT LOURDEMENT IMPACTÉE

Fortement impactées par la crise sanitaire, les entreprises artisanales du bâtiment ont enregistré un net recul de leur activité durant le premier trimestre. Cette chute brutale concerne l'ensemble des entreprises du secteur, quelle que soit leur taille, mais aussi tous les corps de métiers.

Manal **HAMDI**

Une situation sans précédent. La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb), a dévoilé, le 22 avril, les tendances du secteur pour le premier trimestre de l'année en cours. Le chiffre est éloquent : une forte baisse de l'activité de 12% par rapport au même trimestre de l'année précédente. L'effondrement est dû principalement

aux mesures de confinement mises en place par le gouvernement pour limiter la propagation du Coronavirus.

Selon les données publiées dans la note de conjoncture de la Capeb, 66% des entreprises artisanales du bâtiment ont déjà opté pour le chômage partiel, tandis que 15% comptent le faire (5% des demandes ont toutefois été refusées par l'administration). Sou-

cieuses du bien-être de leurs salariés, 80% des établissements du secteur ont en effet baissé temporairement le rideau, alors que 17% ont décidé de maintenir une activité réduite, tout en garantissant la sécurité de leurs effectifs.

Pour les chefs d'entreprises, la suspension des chantiers est due principalement au re-

fus des clients particuliers (71%) et des professionnels, publics et privés, (45%) de poursuivre les travaux. Elle s'explique également par la volonté des dirigeants de préserver la santé de leur personnel (46%). D'autre part, 39% des patrons déclarent qu'ils rencontrent des difficultés d'approvisionnement en produits et matériaux, et 29% affirment que leurs salariés refusent de travailler, en raison des circonstances sanitaires actuelles.

## EFFONDREMENT POUR LA MAÇONNERIE ET LA CONSTRUCTION

Au cours de ce premier trimestre, le recul de l'activité a concerné toutes les entreprises artisanales du bâtiment. Les structures de 10 à 20 salariés ont enregistré une baisse de 13%, celles de moins de 10 salariées, une chute de 12%. Si tous les corps de métiers sont impactés, certains sont plus touchés par cette dégringolade, tels que la maçonnerie (-16%), l'aménagement-décoration-plâtrerie (-12%), mais aussi l'électricité et la menuiserie (-10%).

Avec une baisse d'activité de 14%, la construction neuve est plus affectée. De février 2019 à janvier 2020, les permis de construire ont enregistré un repli de 1,6% par rapport à la même période de l'année précédente et le nombre de logements commencés de 1,2%, rappelle la Capeb. L'entretien-amélioration, qui pèse 57% de l'activité des artisans, affiche une chute de 10,5%, sur

**|| Avec une  
baisse d'ac-  
tivité de 14%,  
la construction  
neuve est net-  
tement affec-  
tée ||**



un an. Les travaux d'amélioration de performance énergétique du logement ont connu également une baisse brutale (-8,5% en volume, contre +1,5% au dernier trimestre 2019). Cette situation économique engendre une nette détérioration de la trésorerie des entreprises du secteur. Dans ce sens, 34% des dirigeants déclarent une dégradation de leur trésorerie (contre 14% un an auparavant). Toutes les régions de l'Hexagone ont enregistré une nette diminution de l'activité des artisans durant les trois premiers mois de 2020. La plus forte baisse a été constatée au niveau de l'Île-de-France et du Grand-Est, les régions les plus touchées par le coronavirus (-14%), suivies des Hauts-de-France (-13%). Les structures implantées dans la façade ouest de la France sont quant à elles légèrement moins impactées (-10%). L'évolution de la situation sanitaire et des mesures de soutien aux entreprises détermineront les résultats à venir du secteur. Et



© Nathalie Pothier

une reprise progressive des chantiers, sécurisée, générera des surcoûts (réorganisation, équipements de protection,...), alerte le président de la Capeb, Patrick Liébus.



Institut pour la Recherche sur le Cancer de Lille



**Soutenez l'IRCL, seule fondation au nord de Paris entièrement dédiée à la recherche sur le cancer**

Situé au cœur du site universitaire et médical du CHU de Lille, l'IRCL est **un lieu unique de recherche pluridisciplinaire sur le cancer**. Nos chercheurs, médecins, biologistes et physiciens, unissent leurs efforts pour mettre au point de nouvelles approches permettant de mieux détecter et combattre la maladie.

**Pour mieux nous connaître, rejoignez nous sur [www.ircl.org](http://www.ircl.org) et visualisez notre vidéoclip de présentation**

75%  
Votre don IFI bénéficie d'une réduction fiscale de

**Simple et sécurisé : faites votre don en ligne**

*Notre fondation est habilitée à recevoir dons, legs et assurances-vie.*

66%  
Votre don bénéficie d'une réduction fiscale de

**Contact : Micheline Magdelon • Tél : 03 20 16 92 11 • E-mail : [ircl.lille@inserm.fr](mailto:ircl.lille@inserm.fr)**



# DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA MANCHE

Manal **HAMDI**

## ROLLS-ROYCE COMPTE SUPPRIMER 8 000 EMPLOIS

Rolls-Royce, le fabricant britannique de moteurs d'avions et de navires, envisage de supprimer 15% de son effectif, soit environ 8 000 emplois, suite à l'effondrement du trafic aérien. Ces suppressions concernent en priorité le secteur des moteurs d'aviation civile. Cette décision fait suite à la chute de la demande des compagnies aériennes, lourdement impactées par la crise sanitaire mondiale. Par ailleurs, la structure, qui avait annulé son dividende en avril dernier, a supprimé également les projets non essentiels afin de préserver ses liquidités. Rappelons que Rolls-Royce compte actuellement 52 000 salariés au niveau mondial, dont 23 000 au Royaume-Uni.

## OPTARE LANCE SON NOUVEAU BUS À DOUBLE ÉTAGE

Optare, le constructeur de bus basé à Leeds, vient de lancer son bus à impériale en collaboration avec Arcola Energy, une entreprise britannique spécialisée dans les technologies de l'hydrogène et des piles à combustible. Baptisé «Metrodecker H2», le véhicule est doté d'une autonomie zéro émission de 200 à 250 miles, et peut transporter plus de 90 personnes. Il dispose d'un bloc d'alimentation à pile à combustible à hydrogène conçu par Arcola Energie. Le nouveau bus à double étage, qui entrera en service au cours de l'année prochaine, sera produit dans l'usine d'Optare située à Sherburn-in-Elmet, en Angleterre.

## ROYAUME-UNI : TELEFONICA ET LIBERTY GLOBAL NÉGOCIENT UNE FUSION DE LEURS ACTIVITÉS

Telefonica, la multinationale espagnole de télécommunication, vient d'annoncer, dans un communiqué adressé à la commission espagnole du marché des valeurs mobilières (CNMV), qu'elle était en négociation avec l'américain de télécoms Liberty Global, pour une possible fusion de leurs activités au Royaume-Uni. Cela concerne la filiale britannique de Telefonica O2 et celle de l'opérateur américain, Virgin Média. La nouvelle entité appartiendrait à parts égales aux deux structures. Selon les analystes de la banque d'investissement Goldman Sachs Group Inc, une telle opération donnerait naissance à une structure d'une valeur d'entreprise estimée à environ 30 milliards d'euros.

## VIRGIN ATLANTIC SUPPRIMERA PLUS DE 3 000 EMPLOIS

En raison de la crise sanitaire mondiale, Virgin Atlantic, la compagnie aérienne britannique, a annoncé, dans un communiqué, une réduction de 3 150 emplois afin d'assurer sa survie. Elle a entamé une période de consultation de 45 jours avec les syndicats Balpa et Unit. Par ailleurs, la compagnie, qui compte actuellement environ 10 000 employés, prévoit de déplacer ses vols de l'aéroport de Gatwick à celui d'Heathrow. À l'instar de Virgin Atlantic, British Airways a annoncé également la suppression de 12 000 emplois suite à l'effondrement du transport aérien.



© William

## LLOYDS BANK EN-REGISTRE UNE FORTE BAISSÉ DE SON BÉNÉFICE

Au cours du premier trimestre 2020, Lloyds Bank, banque britannique fondée en 1765 à Birmingham, a affiché une baisse de 60% de son bénéfice net par rapport à la même période de l'année précédente. Cette chute est due principalement à une charge de 1,43 milliard de livres sterling causée par la pandémie du Covid-19, mais aussi par une restructuration. Entre janvier et mars 2020, l'établissement bancaire a réalisé un bénéfice avant impôt de 74 millions de livres sterling contre plus de 1 600 millions au premier trimestre 2019, soit une chute de 95%. Par ailleurs, Lloyds Bank a enregistré un repli de 11% de son chiffre d'affaires à un an d'intervalle. En dépit des circonstances sanitaires

actuelles, 90% des agences de l'enseigne sont restées ouvertes.

## VODAFONE LANCE UNE CAMÉRA THERMIQUE COMPATIBLE IOT

Afin de permettre aux travailleurs britanniques de retourner au travail en toute sécurité, Vodafone, le groupe de télécommunication britannique, vient de lancer, en collaboration avec le spécialiste de la télésurveillance Digital Barriers, une caméra thermique compatible IoT (Internet des objets). Celle-ci, qui permet de vérifier la température de 100 personnes chaque minute, intègre des caméras thermiques et HD pour assurer la fiabilité du contrôle. Les images sont transférées en temps réel et en toute sécurité sur un téléphone mobile ou un PC portable. L'installation de la nouvelle caméra ne nécessite aucune compétence informatique supplémentaire.

## #COVID-19 : INFORMATION IMPORTANTE LA GAZETTE NORD-PAS-DE-CALAIS

Mesdames, Messieurs, Chers Clients,

Dans le contexte de crise sanitaire majeure que traverse notre pays, les instances officielles ont appelé à la responsabilité de chacun et de tous. Nous vous informons des mesures et du plan d'action de la Gazette Nord-pas-de-Calais concernant la gestion interne du COVID-19 qui s'inscrivent dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Ce plan vise à préserver la santé de nos clients, de nos collaborateurs, de leurs familles et à garantir la continuité de nos services ainsi que la parution de nos journaux.

Un dispositif de télétravail pour l'ensemble des collaborateurs a d'ores et déjà été activé au sein des équipes Gazette.



Les rendez-vous clients dans nos locaux ou à l'extérieur sont donc temporairement annulés ou reportés ultérieurement.



Ces procédures seront régulièrement modifiées conformément aux recommandations des autorités compétentes.



Ce plan de continuité des activités nous permettra de poursuivre la réalisation de l'ensemble des services proposés habituellement. Afin de faciliter les mesures de télétravail, nous vous remercions de **privilégier les solutions suivantes** :

**Privilégiez la saisie de vos annonces légales sur nos sites dédiés :**

**Notre plateforme disponible 24h/24 et 7j/7 est gratuite :**

**<https://www.annonceslegales.pro/>**



Vos interlocuteurs commerciaux habituels sont à votre disposition pour vous configurer un nouvel accès ou vous communiquer vos identifiants actuels.



Privilégiez les règlements de vos annonces et abonnements par virement ou paiement sécurisé en ligne par carte bancaire.



Privilégiez la communication par e-mails.



Nous restons à votre disposition pour toute question en direct :

par téléphone au : **09.70.44.04.07** et sur la boîte mail : **al@gazettenpdc.fr**

Espérant qu'aucun de vous ne sera confronté à cet agent pathogène, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

**Xavier Méplon - Gérant Gazette Nord-Pas-de-Calais**